

# MAIRIE DE JUZET DE LUCHON

## PROCES VERBAL DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 10 Février 2023

**Etaient présents** : Ms Vassort Jean Paul, Lagleize Patrick, Hervas Stéphane, Lafontan Alain, Petit Philippe, Thomas Christophe, Pene Renaud.

**Excusés** : **Mmes** Bergamasco Gilles, Vidale Sabine, Cottereau Elodie, Détienne Aicha

M. Lagleize Patrick est désigné comme secrétaire de séance.

### SEANCE OUVERTE A 19 HEURES

Il est fait lecture aux conseillers présents des décisions prises lors du dernier conseil municipal :

- ✓ Convention SFR,
- ✓ Acquisition terrains BALAGNA pour création d'une voie communale,
- ✓ Désignation avocat pour référé Payramaure,
- ✓ DM pour financement achat terrains BALAGNA.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- ✓ Décision modificative FNGIR 2022,
- ✓ Adhésion au service retraite du CDG 31,
- ✓ Proposition site internet de la commune,
- ✓ Subventions aux associations 2023,
- ✓ Vote des taux d'imposition 2023,
- ✓ Prévisions investissements,
- ✓ Questions diverses.

Le conseil municipal après avoir entendu les rapporteurs délibère ainsi qu'il suit :

### **1) DM FNGIR**

Rapporteur M le maire

Les services comptables de la trésorerie de Bagnères de Luchon nous ont informés que les sommes inscrites sur le BP 2022 pour le FNGIR étaient insuffisantes.

Il convient donc de rajouter la somme de 423 € pour ce poste.

Voté à l'unanimité des membres présents.

## **2) Adhésion au service de retraite du CDG 31.**

Rapporteur M le maire

Le CDG31 nous propose d'adhérer à dater du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 à son service retraite.

Ce service intervient en tant que conseiller pour les collectivités sur les réglementations en vigueur liées aux différentes caisses de retraite.

Il accompagne les agents dans leurs démarches et il assure le traitement des dossiers.

La commune ayant moins de 5 agents titulaires, aucun frais de gestion ne nous sera demandé.

Voté à l'unanimité des membres présents.

## **3) Nouvelle proposition de site internet communal.**

Rapporteur M le maire

La commune adhère depuis plusieurs années au site « réseau des communes » pour posséder un site internet sur notre village.

Lors de la mise en place de ses paramètres initiaux la commune a investi 1200 € de prestation auxquels il faut rajouter une facture annuelle de 280 € pour hébergement et 42 € pour le nom du domaine.

Depuis les dernières élections, seule la secrétaire de mairie est en charge de faire vivre ce site. Vu sa charge de travail et sa proche retraite il convient de pérenniser ce mode d'information.

La société NYNJAS nous a fait une proposition dans ce sens à savoir :

- ✓ 700 € pour la réalisation et paramétrage du site (une seule fois),
- ✓ 72 € annuels pour l'hébergement,
- ✓ 12 € annuels pour le nom du domaine.

Monsieur NGUYEN nous propose une prestation de mise traitement et mise en ligne des informations municipales pour la somme de 35 € / heure.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte les propositions de la société NYNJAS, en ce qui concerne la réalisation et paramétrage du site, pour l'hébergement ainsi que pour le nom du domaine.

Par contre, il propose la somme de 70 € pour la mise en ligne des informations municipales de la signature du contrat jusqu'à la fin de l'année 2023. Un point sera fait à ce moment pour évaluer cette charge de travail et le contrat pourra éventuellement être ajusté.

Si la société NYNJAS accepte cette décision le conseil municipal charge M. le maire de signer le contrat y afférent.

#### **4) Subventions aux associations pour 2023 :**

Rapporteur M le maire

M. le maire rappelle au conseil municipal les sommes qui avaient été allouées pour le BP 2022 .

Après débat pour l'année 2023 les sommes suivantes seront réglées aux associations :

- ✓ Association SOS école de montagne .....50 €
- ✓ Association Chasse communale ..... 600 €
- ✓ Association AALFA ..... 250 €
- ✓ Association Chats Libres du Luchonnais .....100 €
- ✓ Association CINEVALLEE ..... 400 €
- ✓ Amicale Juzétoise ..... 2300 €

Il est à noter que M. PENE Renaud s'est retiré de la réunion lors des débats sur la subvention accordée à l'association de chasse.

De même pour faire suite à une demande d'aide du « calendrier gascon » relayée par la CCPHG les membres du conseil proposent la somme de 50 € en soutien à cette parution.

Voté à l'unanimité des membres présents pour l'ensemble des sommes ci-dessus.

#### **5) Taux d'imposition 2023 :**

Rapporteur M le maire

Monsieur le maire rappelle que nous avons de plus en plus de difficultés à réaliser les investissements nécessaires à notre commune.

Malgré les économies que nous avons faites sur le fonctionnement et le peu d'investissement des deux derniers budgets nous avons besoin de pouvoir financer les hausses qu'a subi la commune (gaz, électricité etc ..) mais aussi des projets sobres mais nécessaires.

Après débat, les membres du conseil à l'unanimité proposent une hausse du taux d'imposition des taxes locales de 5% sur la taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti) ainsi que la taxe d'habitation.

#### **6) Investissements 2023 :**

Rapporteur M le maire plus les conseillers qui portent un projet

M. le maire rappelle les investissements incontournables de 2023 :

- ✓ Roue à aubes et finition des travaux programmés sur le site de la cascade
- ✓ L'acquisition de la voie (terrain Balagna)
- ✓ La réalisation des réseaux et empiérement de cette voie,
- ✓ Réalisation d'un puits d'infiltration au bout du Vieux Chemin
- ✓ Rénovation de la statue de la Vierge face à la mairie.

D'autres projets sont proposés :

- ✓ La reprise de la voie communautaire d'Hérontès
- ✓ L'acquisition d'un terrain agricole puis la construction d'un hangar pour pallier aux problèmes de stockage évoqués au dernier Conseil Municipal.

## **7) Questions diverses**

- a) Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que suite au souhait évoqué par la municipalité une plantation a été faite à l'entrée de notre commune pour cacher le parking et l'aire de stockage d'ENEDIS. L'entretien sera assuré par le propriétaire des locaux.
- b) Monsieur le maire informe le conseil municipal que le CAUE accompagné de membres de la CCPHG sont venus pour visiter la statue de la vierge face à la mairie en vue d'une subvention que nous avons sollicitée, en 2020. La commande ayant été faite auprès de notre restaurateur, une solution nous sera proposée pour une réalisation dès le printemps.
- c) Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'un administré souhaite que les cloches de l'église ne sonnent plus après l'angélus de 19h. La dernière sonnerie de 20h lui posant un problème pour l'endormissement de ses enfants. Le conseil municipal refuse cette modification.
- d) Monsieur le maire informe que le contrat de l'agent que nous avons en CAE ne pourra être renouvelé. Il prend fin le 31 mars 2023. Le CM souhaite que nous organisions la recherche d'un nouvel agent éligible à ces aides de l'Etat.
- e) Monsieur Philippe Petit fait remarquer que la végétation est en train de regagner du terrain sur la cascade. Afin qu'elle soit visible, il souhaite qu'une nouvelle opération d'élagage soit programmée avant le printemps. Le CM valide cette demande.

SEANCE LEVEE A 20H30

Le Secrétaire de séance  
Patrick LAGLEIZE



Le Maire,  
Alain LAFONTAN

